



EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 7 octobre 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 7.1, 7.2, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 10.1

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h15.

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 4.1), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 4.1), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au rapport 1.2.2), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.1.3), Carine MICHEL (jusqu'au rapport 4.3), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 4.1), Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 1.2.2), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRE, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 1.2.1) Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Denis GALLET (représenté par Catherine BOTTERON), Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudefontaine : Jacky LOUISON (représenté par Gérard SERVETTE) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET (jusqu'au rapport 7.2), Claude PREIONI (jusqu'au rapport 7.2) Genes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD (à partir du rapport 1.1.1) La Vèze : Jacques CURTY Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT (jusqu'au rapport 7.2), Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET (à partir du rapport 4.1) Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.1), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.2.2) Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironne : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par sa suppléante Anne GROSJEAN jusqu'au rapport 1.2.2 et présent à partir du rapport 4.1) Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER

Étaient absents : Auxon-Dessous : Jacques CANAL Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Jean-Jacques DEMONET, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Michel OMOURI, Danièle POISSONOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Chalezeule : Raymond REYLE Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Larnod : Gisèle ARDIET Morre : Jean-Michel CAYUELA Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilly-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Torpes : Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : YM. DAHOUI (à partir du rapport 4.1), JJ. DEMONET, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, JM. GIRERD, JP. GOVIGNAUX, M. JEANNIN, C. MICHEL (à partir du rapport 4.4), M. OMOURI, F. PRESSE (à partir du rapport 4.1), J. ROSSELOT, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.2), P. CHANEY, B. ASTRIC, R. REYLE, F. GILLET (à partir du rapport 9.1), C. PREIONI (à partir du rapport 9.1), D. HUOT (à partir du rapport 9.1), B. VIONNET (jusqu'au rapport 1.2.2), P. CONTOZ (à partir du rapport 4.1), JM. FAIVRE

Mandataires : M. LOYAT (à partir du rapport 4.1), JL. FOUSSERET, MN. SCHOELLER, L. HAKKAR, E. PEQUIGNOT, JC. ROY, C. GELIN, S. WANLIN (à partir du rapport 4.4), P. BONNET, V. HINCELIN (à partir du rapport 4.1), E. SASSARD, E. DUMONT (à partir du rapport 1.1.2), A. KOELLER, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT, D. PARIS (à partir du rapport 9.1), J.Y. PRALON (à partir du rapport 9.1), F. LOPEZ (à partir du rapport 9.1), B. BECOULET (jusqu'au rapport 1.2.2), JP. MARTIN (à partir du rapport 4.1), JM. BOUSSET

Délibération n°2010/001178

Rapport n°1.1.1 - Décision Modificative n°2

Décision Modificative n°2

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Résumé :

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 25 mars 2010 adoptant le Budget Primitif 2010, il est proposé ci-dessous des modifications de crédits au titre de la Décision Modificative n°2.

La Décision Modificative n°2 intègre essentiellement :

- une anticipation sur 2010 des dépenses affectées à l'acquisition/adaptation des bennes à ordures ménagères suite à la validation du principe de redevance incitative basée sur la pesée des déchets,
- le versement d'une subvention à la Ville de Besançon et le remboursement par le SMPSI (Témis) des avances reçues, dans le cadre du rachat des réseaux d'eau et assainissement,
- des annulations de rattachements et restes à réaliser 2009,
- la révision de l'échéancier des dépenses relatives aux itinéraires cyclables (création d'une AP/CP).

Les nouvelles demandes correspondent aux strictes nécessités du budget, au regard de la maturité des projets concernés, après optimisation des crédits ouverts au Budget Primitif, par le principe des virements de crédits.

La Décision Modificative n°2 conduit, toutes opérations comprises, à une augmentation du recours prévisionnel à l'emprunt consolidé (tous budgets confondus) de 812 540,87 € soit, dans le respect de l'autonomie des budgets annexes :

- Budget principal (hors opération emprunts revolving) :	- 617 459,13 €
- Budget annexe Déchets :	+ 1 430 000,00 €

Dans la continuité de la mise en place en 2007 d'une politique budgétaire maîtrisée par le Grand Besançon, le Budget Primitif 2010 et le PPIF 2010-2014 reposent sur un cadrage strict du montant des investissements à court et moyen termes et d'une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement.

Cette Décision Modificative n°2 n'est donc construite que sur de nouvelles demandes effectivement justifiées et mûres à ce jour et après optimisation des crédits ouverts au Budget Primitif (par le principe des virements de crédits) ou équilibrées le plus possible par l'utilisation des lignes de dépenses imprévues (si ces crédits sollicités sont de nature imprévisible).

I. Budget principal

A/ Opérations financières impactant le Budget 2010 et le PPIF 2010-2014

I. Economie, Emploi et Insertion

SMPSI (Témis) : avances et subvention d'équipement à la Ville de Besançon

Conformément à la décision du Conseil de Communauté du 30 juin 2010, la procédure de remise des réseaux d'eau et d'assainissement du Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel (SMPSI) démarrera en 2010 selon la procédure suivante : la Ville de Besançon va procéder au rachat des réseaux d'eau et d'assainissement auprès de la Société d'Équipement du Département du Doubs (sedD) ; la sedD remboursera, par la suite, les avances que le SMPSI lui a versées.

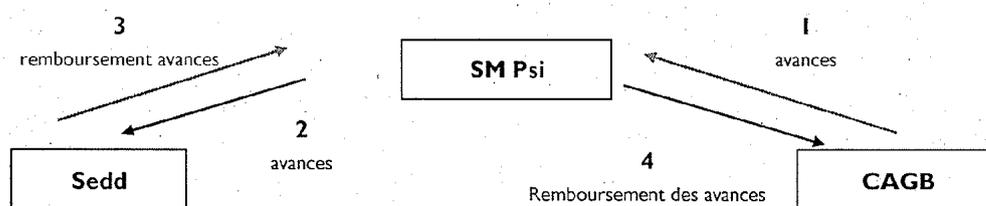
Puis, le SMPSI remboursera au Grand Besançon ses propres avances à hauteur de 783 462 €. Enfin, le Grand Besançon versera une subvention d'équipement à la Ville de Besançon du même montant. Cette opération est donc neutre financièrement pour le Grand Besançon.

Schémas du mécanisme des avances et du mécanisme du rachat des réseaux d'eau, assainissement et voiries

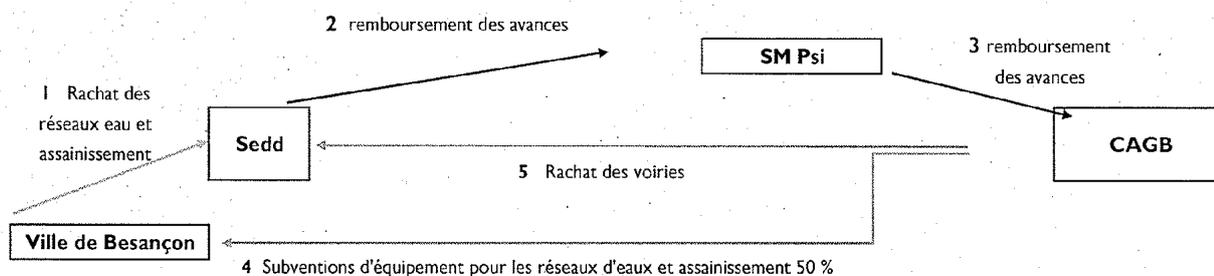
Mécanismes des avances

La CAGB verse des avances au SMPSI (1), le SMPSI reverse ces avances à la sedD (2) afin que cette dernière réalise des travaux d'aménagement notamment réseaux d'eau et assainissement et de voirie.

Grâce aux recettes de cessions des ouvrages aux collectivités, la sedD remboursera au SMPSI les avances qu'elle a perçues (3). Le SMPSI remboursera ensuite les avances à la CAGB (4).



Mécanisme du rachat des réseaux (réseaux d'eau et assainissement)



En dépenses, 108 700 € ont été inscrits au BP 2010, il est donc proposé d'inscrire 674 762 € de dépenses supplémentaires. La recette n'était pas budgétée en 2010.

- Recettes d'investissement en 23 : + 783 462 €
- Dépenses d'investissement en 204 : + 674 762 €

2. Régularisations comptables

a/ Annulation de rattachements

Comme pour l'exercice précédent, suite au travail des services et de la direction des finances sur le suivi des rattachements, il est proposé d'annuler des dépenses et des recettes rattachées sur l'exercice 2009 car les dépenses et recettes réellement réalisées se sont révélées inférieures au montant du rattachement concerné.

Il s'agit quasi exclusivement de l'arrêt de la mission du groupement Balduini-Corrado-JCN paysages, titulaire du marché concernant l'étude de valorisation et de préservation des collines de la vallée du Doubs (dépenses) et de la perte des subventions à recevoir dans le cadre de cette étude (recettes).

- Dépenses de fonctionnement en 67 : + 54 800 € (=annulation de recettes 2009)
- Recettes de fonctionnement en 77 : + 120 500 € (=annulation de dépenses 2009)

b/ Annulation de restes à réaliser

De la même façon, il est proposé d'annuler des restes à réaliser 2009 qui ne seront pas réalisés sur l'exercice 2010.

- Dépenses d'investissement en 20 : - 3 393,65 €
- Dépenses d'investissement en 204 : - 13 545,35 €
- Recettes d'investissement en 13 : - 4 340,36 €

Délibération du jeudi 7 octobre 2010

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

c/ Système d'Information Géographique (SIG) : annulation d'une recette 2009

Il est proposé de régulariser une recette d'investissement, trop perçue en 2009, de 29 539,71 €, sur l'exercice 2010.

- Dépenses d'investissement en I3 : + 29 539,71 €

B/ Opérations financières n'impactant pas le PPIF 2010-2014

Réalisation d'itinéraires cyclables

Il est proposé de créer une AP/CP afin de pouvoir engager dès à présent des crédits sur ce projet. Le montant global du projet s'élève à 2 053 400 €. Le budget 2010 est diminué (- 460 K€) et glissé sur les années suivantes, des contraintes techniques ne permettant pas de réaliser les itinéraires initialement programmés en 2010.

L'actualisation de ce projet reste conforme aux équilibres financiers votés dans le PPIF de mars 2010.

- dépenses d'investissement en 20 : + 20 000,00 €
- dépenses d'investissement en 21 : + 20 000,00 €
- dépenses d'investissement en 23 : - 500 000,20 €

C/ Subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes

Il n'est pas proposé de révision des subventions d'équilibre.

	Montant voté BP 2010 + DM 1 2010	Montant proposé DM 2	Montant total
Subvention d'équilibre au budget annexe TRANSPORTS	10 459 761,05 €	0,00 €	10 459 761,05 €
Subvention d'équilibre au budget annexe CRR	4 100 714,78 €	0,00 €	4 100 714,78 €
Subvention d'équilibre au budget annexe ZONE DU NORET	22 533,00 €	0,00 €	22 533,00 €
Montant total des subventions versées par le budget principal aux budgets annexes	14 583 008,83 €	0,00 €	14 583 008,83 €

D/ Nouvel équilibre du budget principal

Le besoin de financement par emprunt, hors opération emprunts revolving, est diminué de 617 459,13 € et atteint 9 885 072,26 €.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 65 700 € pour atteindre 936 821,99 €.

BUDGET PRINCIPAL						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2010+ DM 1	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP 2010+ DM 1	Recettes DM2	TOTAL
Réel	77 100 947,28	54 800,00	77 155 747,28	83 080 481,27	120 500,00	83 200 981,27
Ordre	5 204 206,00		5 204 206,00	95 794,00		95 794,00
Virement à la section d'investissement	871 121,99	65 700,00	936 821,99	0,00		0,00
TOTAL	83 176 275,27	120 500,00	83 296 775,27	83 176 275,27	120 500,00	83 296 775,27
Section d'investissement	Dépenses BP 2010+ DM 1	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP 2010+ DM 1	Recettes DM2	TOTAL
Réel	30 454 187,72	227 362,51	30 681 550,23	12 772 122,34	779 121,64	13 551 243,98
Ordre	95 794,00		95 794,00	5 204 206,00		5 204 206,00
Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	871 121,99	65 700,00	936 821,99
Besoin de financement par emprunt				11 702 531,39	-617 459,13	11 085 072,26
Besoin de financement par emprunt hors emprunt revolving				10 502 531,39	-617 459,13	9 885 072,26
TOTAL	30 549 981,72	227 362,51	30 777 344,23	30 549 981,72	227 362,51	30 777 344,23

Une présentation par chapitre est présentée en annexe

II. Budget annexe Transports

A/ Opérations financières n'impactant pas le Budget 2010 et le PPIF 2010-2014

Etude accessibilité Citadelle

Dans l'objectif de rendre plus simple et plus attractif l'accès des visiteurs au 1^{er} site touristique départemental, il est proposé de réaliser une étude relative à un moyen de desserte de la Citadelle apte à résoudre le problème actuel d'accessibilité à ce site majeur du tourisme régional.

Cette étude dite d'opportunité/faisabilité a pour objectif de proposer *in fine* un moyen de transport en commun différent de la solution mise en œuvre actuellement (bus) transportant 42 % (2009) de la clientèle sans grande possibilité de faire face ou même de générer une augmentation sensible de la fréquentation du site de la Citadelle. En effet, au regard de la configuration du site et des limites techniques du matériel roulant existant, aucune possibilité d'augmentation de l'offre n'est envisageable.

Au regard des objectifs de cette étude et des enjeux liés à la desserte de ce site touristique, l'étude s'élèverait à 43 K€ et s'articulerait comme suit :

- une phase d'état des lieux, d'analyse des contraintes de desserte et des moyens mis en œuvre actuellement et des besoins (13 K€),
- une phase de comparaisons et échanges d'expériences (benchmarking) destinée à identifier au niveau national et international les différents sites confrontés à des problèmes d'accessibilité similaires et les solutions mises en œuvre pour y remédier (13 K€),
- une phase de propositions chiffrées et argumentées destinée à fournir les éléments de décision aux élus du Grand Besançon (17 K€).

Afin de financer cette étude, un redéploiement des crédits 2010 des marchés affréteurs est proposé à hauteur de 43 000 €.

- Dépenses d'investissement en 20: + 43 000 €
- Dépenses de fonctionnement en 011: - 43 000 €

B / Nouvel équilibre du budget annexe Transports

Le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié à 76 095,48 €.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 43 000€ pour atteindre 7 497 257 €.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe n'est pas modifiée à 10 459 761,05 €.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2010+ DM I	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP 2010+ DM I	Recettes DM2	TOTAL
Réel	75 684 790,00	-43 000,00	75 641 790,00	86 621 770,00		86 621 770,00
Ordre	3 489 665,00		3 489 665,00	6 942,00		6 942,00
Virement à la section d'investissement	7 454 257,00	43 000,00	7 497 257,00	0,00		0,00
TOTAL	86 628 712,00	0,00	86 628 712,00	86 628 712,00	0,00	86 628 712,00
Section d'investissement	Dépenses BP 2010+ DM I	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP 2010+ DM I	Recettes DM2	TOTAL
Réel	16 515 350,59	43 000,00	16 558 350,59	5 502 275,11		5 502 275,11
Ordre	206 942,00		206 942,00	3 689 665,00		3 689 665,00
Virement de la section de fonctionnement			0,00	7 454 257,00	43 000,00	7 497 257,00
Besoin de financement par emprunt				76 095,48	0,00	76 095,48
TOTAL	16 722 292,59	43 000,00	16 765 292,59	16 722 292,59	43 000,00	16 765 292,59

Une présentation par chapitre est présentée en annexe I

III. Budget annexe Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

A/ Opérations financières impactant le Budget 2010 et le PPIF 2010-2014

Cité des Arts : plan de communication

Sur les conseils de la Trésorerie, certaines dépenses budgétées initialement sur l'AP/CP « Cité des Arts » (investissement) doivent être imputées en fonctionnement. Il est donc proposé de diminuer le CP 2010 de l'AP/CP « Cité des Arts », sans toutefois réviser l'AP/CP, et d'inscrire 15 000 € en fonctionnement.

- Dépenses de fonctionnement en 011 : + 15 000 €
- Dépenses d'investissement en 23 : - 15 000 €

B/ Nouvel équilibre du budget annexe CRR

Le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié à 3 090 896,80 €.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est diminué de 15 000 € pour atteindre 102 382,37 €.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe n'est pas modifiée à 4 100 714,78 €.

BUDGET ANNEXE CRR						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2010+ DM 1	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP 2010+ DM 1	Recettes DM2	TOTAL
Réel	4 633 090,00	15 000,00	4 648 090,00	4 788 953,00	0,00	4 788 953,00
Ordre	38 480,63		38 480,63	0,00		0,00
Virement à la section d'investissement	117 382,37	-15 000,00	102 382,37	0,00		0,00
TOTAL	4 788 953,00	0,00	4 788 953,00	4 788 953,00	0,00	4 788 953,00
Section d'investissement	Dépenses BP 2010+ DM 1	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP 2010+ DM 1	Recettes DM2	TOTAL
Réel	9 180 035,48	-15 000,00	9 165 035,48	5 933 275,68		5 933 275,68
Ordre				38 480,63		38 480,63
Virement de la section de fonctionnement				117 382,37	-15 000,00	102 382,37
Besoin de financement par emprunt				3 090 896,80	0,00	3 090 896,80
TOTAL	9 180 035,48	-15 000,00	9 165 035,48	9 180 035,48	-15 000,00	9 165 035,48

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

IV. Budget annexe Déchets

A/ Opérations financières impactant le budget 2010 et/ou le PPIF 2010-2014

Véhicules

Par décision du Conseil de Communauté en mars 2010, le principe d'instaurer une Redevance Incitative basée sur la pesée des déchets a conduit à reconsidérer le parc de Benches à Ordures Ménagères (BOM) existant.

Compte tenu des délais de construction et d'adaptation, il est nécessaire de lancer les commandes au plus tard à l'automne 2010 afin que les BOM soient opérationnelles aux environs du milieu de l'année 2011. Il convient en conséquence, sans attendre le budget 2011, d'ouvrir les crédits nécessaires à ces acquisitions et adaptations à l'occasion de la DM2.

Cette opération s'élève à 1 760 000 €. Le budget 2010 prévoyait 330 000 € dans le cadre d'un renouvellement normal du parc de BOM, il est donc proposé d'inscrire 1 430 000 € supplémentaire.

Ce projet d'acquisition et d'adaptation modifie profondément le calendrier de renouvellement habituel du matériel de collecte (soit 2 BOM par an). Toutefois, l'enveloppe globale prévue au PPIF 2010-2014 (soit 2 730 000 €) ne sera pas modifiée selon les 1^{ères} estimations.

- Dépenses d'investissement en 21 : + 1 430 000 €

B/ Opérations financières n'impactant pas le budget 2010 et le PPIF 2010-2014

I. Charges de personnel

L'opération de conteneurisation sur les 58 Communes de la périphérie, qui s'est déroulée de janvier à juin 2010, a nécessité le déploiement de moyens humains importants. Les crédits nécessaires à ce déploiement ont été prévus au BP 2010 sur 2 postes budgétaires :

- d'une part sur les lignes traditionnelles de charges de personnel (CDD),
- d'autre part sur la ligne budgétaire dédiée aux paiements des prestations de services (recours ponctuel à du personnel intérimaire).

Au regard du déroulé des opérations au cours du 1^{er} semestre 2010, le recours à des prestations de service a été moins important qu'initialement prévu et a été compensé par l'embauche classique d'agents en CDD payés directement sur les lignes de personnel.

Par ailleurs, afin de finaliser l'opération de conteneurisation sur les 58 communes de la périphérie au cours du 2^{ème} semestre (dotation des usagers non touchés par l'opération de « retrofit », mise à jour de la base de donnée...) et de préparer la mise en place de puces RFID sur les bacs du secteur de Besançon, il est prévu de prolonger le contrat de 4 agents en CDD. Il ne sera donc pas fait appel à des prestataires dans le cadre de cette opération durant le 2^{ème} semestre de cette année 2010.

Il est donc proposé de redéployer les crédits prévus au BP 2010 sur la ligne de prestations, soit 110 000 €, vers les lignes de charges de personnel.

- Dépenses de fonctionnement en 011: - 110 000 €
- Dépenses de fonctionnement en 012: + 110 000 €

2. Annulation de rattachements

Suite au travail des services et de la direction des finances sur le suivi des rattachements, il est proposé d'annuler des dépenses et des recettes rattachées sur l'exercice 2009 car les dépenses et recettes réellement réalisées se sont révélées inférieures au montant du rattachement concerné.

Parallèlement il est proposé d'augmenter les dépenses imprévues du même montant.

- Recettes de fonctionnement en 77 : + 14 920 € (= annulation de dépenses 2009)
- Dépenses de fonctionnement en 022 : + 14 920 € (majoration des dépenses imprévues)

C/ Nouvel équilibre du budget annexe Déchets

Le besoin de financement par emprunt atteint 1 430 000 €.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié à 23 000 €.

BUDGET ANNEXE DECHETS						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2010+ DM I	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP 2010+ DM I	Recettes DM2	TOTAL
Réel	17 270 126,21	14 920,00	17 285 046,21	17 918 261,21	14 920,00	17 933 181,21
Ordre	657 535,00		657 535,00	32 400,00		32 400,00
Virement à la section d'investissement	23 000,00		23 000,00	0,00		0,00
TOTAL	17 950 661,21	14 920,00	17 965 581,21	17 950 661,21	14 920,00	17 965 581,21
Section d'investissement	Dépenses BP 2010+ DM I	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP 2010+ DM I	Recettes DM2	TOTAL
Réel	2 306 106,32	1 430 000,00	3 736 106,32	1 657 971,32		1 657 971,32
Ordre	32 400,00		32 400,00	657 535,00		657 535,00
Virement de la section de fonctionnement				23 000,00		23 000,00
Besoin de financement par emprunt				0,00	1 430 000,00	1 430 000,00
TOTAL	2 338 506,32	1 430 000,00	3 768 506,32	2 338 506,32	1 430 000,00	3 768 506,32

Une présentation par chapitre est présentée en annexe

V. Evolution du besoin de financement par emprunt (hors emprunts revolving) du budget consolidé du Grand Besançon après DM n°2

Le besoin consolidé de financement par emprunt est augmenté de 812 540,87 € et atteint 14 482 064,54 €.

Le besoin de financement par emprunt sur le :

- **Budget principal**, hors opérations emprunts revolving, est diminué de 617 459,13 € et devient 9 885 072,26 €
- **Budget annexe Transports** n'est pas modifié à 76 095,48 €
- **Budget annexe CRR** n'est pas modifié à 3 090 896,80 €
- **Budget annexe Déchets** atteint 1 430 000 €.

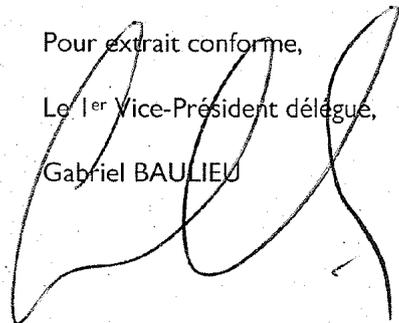
Besoin de financement par emprunt après DM N°2 (hors opérations emprunts revolving)				
	BP 2010+ DM I 2010	DM N°2	Total	% d'évolution
Budget principal	10 502 531,39	-617 459,13	9 885 072,26	-5,88%
Budget annexe TRANSPORTS	76 095,48	0,00	76 095,48	0,00%
Budget annexe DECHETS	0,00	1 430 000,00	1 430 000,00	-
Budget annexe CRR	3 090 896,80	0,00	3 090 896,80	0,00%
Budget annexe Zone d'activités du Noret	0,00	0,00	0,00	0,00%
TOTAL	13 669 523,67	812 540,87	14 482 064,54	5,94%

A la majorité, 7 Contre, le Conseil de Communauté adopte cette proposition de Décision Modificative n°2 au titre du budget 2010 pour le budget principal et les budgets annexes du Grand Besançon.

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président délégué,

Gabriel BAULIEU



Rapport adopté à la majorité :

Pour : 108

Contre : 7

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 12.OCT 2010

Annexe I
Décision Modificative n°2
 Présentation par chapitre

Budget principal

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
67	Charges exceptionnelles	54 800,00	77	Produits exceptionnels	120 500,00
023	Virement à la section d'investissement	65 700,00			
TOTAL		120 500,00	TOTAL		120 500,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
20	Immobilisations incorporelles	16 606,35	021	Virement de la section de fonctionnement	65 700,00
204	Subventions d'équipement aux organismes publics	661 216,65	23	Immobilisations en cours	783 462,00
21	Immobilisations en cours	20 000,00	13	Subventions d'investissement reçues	-4 340,36
23	Avances et travaux	-500 000,20	16	Recours à l'emprunt	-617 459,13
13	Subventions d'investissement	29 539,71			
TOTAL		227 362,51	TOTAL		227 362,51

Budget annexe Transports

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
011	Charges générales	-43 000,00			
023	Virement à la section d'investissement	43 000,00			
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
20	Immobilisations incorporelles	43 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	43 000,00
TOTAL		43 000,00	TOTAL		43 000,00

Budget annexe Déchets

BUDGET ANNEXE DECHETS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
011	Charges générales	-110 000	77	Produits exceptionnels	14 920
012	Charges de personnel et frais assimilés	110 000			
022	Dépenses imprévues	14 920			
TOTAL		14 920	TOTAL		14 920
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
21	Immobilisations en cours	1 430 000	16	Recours à l'emprunt	1 430 000
TOTAL		1 430 000	TOTAL		1 430 000

Budget annexe CRR

BUDGET ANNEXE CRR					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
011	Charges générales	15 000,00			
023	Virement à la section d'investissement	-15 000,00			
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
23	Avances et travaux	-15 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	-15 000,00
TOTAL		-15 000,00	TOTAL		-15 000,00